

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :

Transfert de la compétence optionnelle « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » : 8 nouvelles communes de Savoie

Délibération n° CS 4-10-2023

Date de la convocation :
16 juin 2023

Membres :

En exercice : 40
Présents : 28
Représentés : 4
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 12 décembre à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le développement du déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire de la Savoie est un levier essentiel de la transition énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

C'est dans cette logique que le SDES a inscrit cette compétence facultative à l'article 5.2 de ses statuts.

L'article L. 2224-37 du CGCT permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convention d'application du transfert de la compétence IRVE aux collectivités territoriales a été approuvée par délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022.

Le SDES, a décidé de poursuivre son accompagnement aux collectivités dans ce domaine en prenant la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

Les grandes orientations stratégiques pour mettre en œuvre ce déploiement aux services des communes de Savoie, concernent :

- la localisation et la planification des investissements ; Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui est notamment rendu obligatoire dans les zones dites Zones à Faibles Emissions, actuellement validé tacitement par le Préfet (délai de 2 mois à partir du 28 décembre 2022 soit une validation tacite fin février 2023). Le SDES est toujours en attente du courrier de validation.

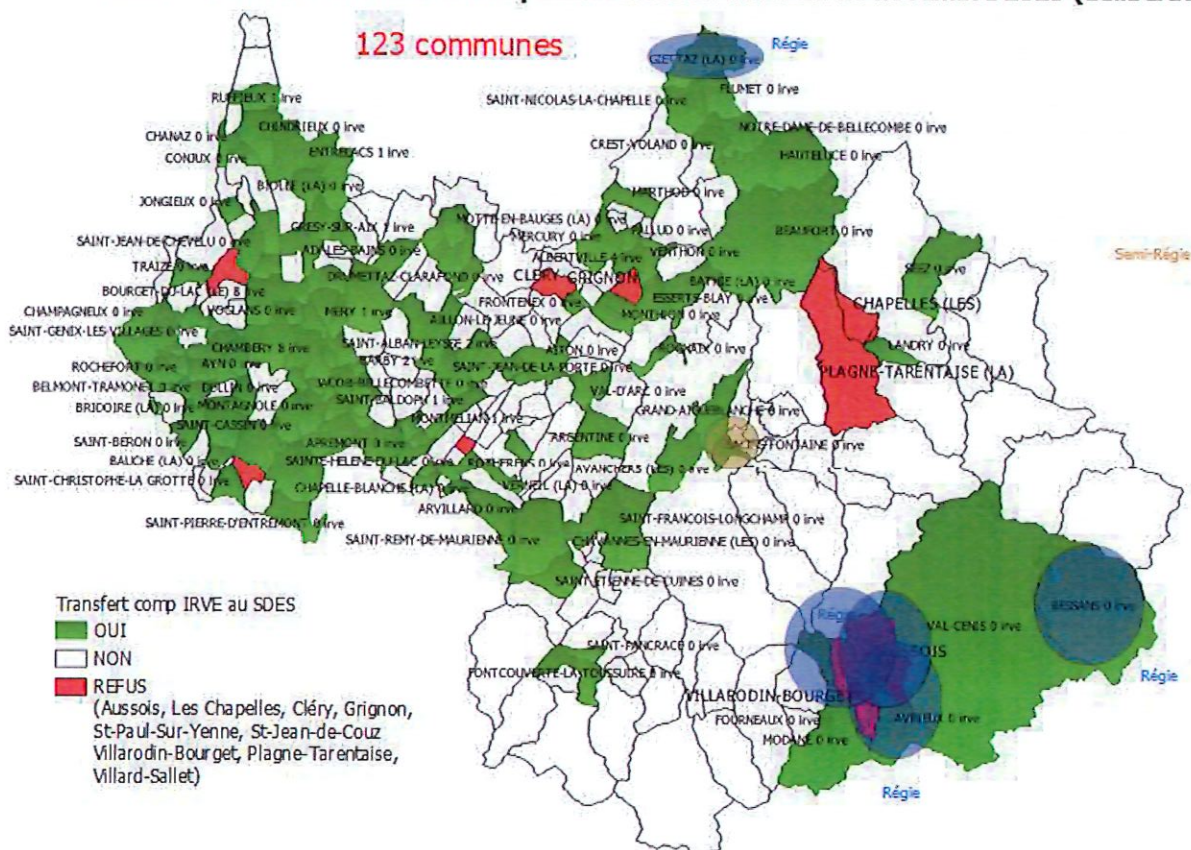
- la volonté que le SDES se porte maître d'ouvrage de ce plan de développement
- la gestion totale des infrastructures installées, avec la recherche d'un équilibre territorial et économique à terme.

C'est donc dans ce cadre que **8** nouvelles communes ont délibéré pour transférer cette compétence IRVE pleine et entière au SDES en complément des **115** communes l'ayant déjà fait.

COMMUNE	Date delib COMMUNE transf comp IRVE totale
BEAUFORT	27-nov-23
COMPOTE (LA)	10-nov-23
ESSERTS-BLAY	9-oct-23
LANDRY	30-oct-23
JACOB-BELLECOMBETTE	27-sept-23
SAINT-CHRISTOPHE-LA GROTTE	6-oct-23
SAINT-PIERRE-D'ALVEY	28-août-23
TREVIGNIN	25-sept-23

Le nombre de communes ayant transféré la compétence pleine et entière au SDES s'élève à **123** communes sur les 273 communes du département de la Savoie.

Communes AVEC TRANSFERT compétence IRVE au SDES au 28 novembre 2023 (délibération)



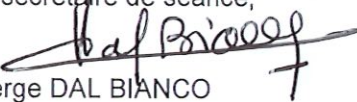
Il est à noter que d'autres communes ont informé le SDES de leur démarche de transfert de compétence. Aussi, compte tenu des contraintes de programmation des Conseils municipaux, le SDES inscrira à un prochain comité syndical, la suite des transferts de compétence validés par les communes.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 2^{ème} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ de prendre acte et valider le transfert de compétence IRVE des communes listées ci-dessus qui ont souhaité s'inscrire dans la démarche du SDES ;
- ▶ de valider l'intégration au patrimoine du SDES des biens concernés par ces transferts de compétence, à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce transfert de compétence, notamment la convention de transfert de compétence et ses annexes, pour chacune des communes concernées.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,


Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,

Michel DYEN

